

Saint-Denis, le 12 avril 2010

Patrick BRAOUEZEC
Président de Plaine Commune
21, rue Jules Rimet
93218 Saint-Denis Cedex

Objet : Contribution du Conseil de développement à l'actualisation des priorités du Plan Communautaire pour l'emploi et l'activité - PCEA

Monsieur le Président,

Plaine Commune a saisi le Conseil de développement sur l'actualisation du Plan communautaire de l'activité et de l'emploi le 17 février 2009. Cette actualisation est élaborée dans une démarche participative.

Le Conseil de développement a ainsi participé à l'après-midi d'échanges du 29 janvier 2010, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour valider le bilan 2006-2009 du PCEA arrivé à mi-parcours et être force de propositions pour actualiser les priorités pour 2010-2014. Les membres du groupe de travail « emploi et développement » ont par ailleurs rencontré les élus en charge de ces délégations avec l'administration.

L'emploi, avec l'habitat, a été l'une des priorités dès la création du Conseil de développement en 2004 pour que le développement économique profite en termes d'emplois aux habitants.

Cette préoccupation a fait l'objet de trois contributions produites en auto-saisines. La première, réalisée en décembre 2005, met l'accent sur le « développement local intégré », les luttes contre les discriminations et la formation étant traitées de façon transversale. Elle pointait 4 filières à prioriser – l'éco-développement, les services à la personne, l'audiovisuel, le patrimoine - dont les deux premières ont donné lieu à deux contributions complémentaires.

Le document "Actualisation du plan Communautaire pour l'activité et l'emploi" est un travail important des services administratifs et relève la multitude d'actions, d'initiatives et de partenariats mis en œuvre. Ce document participe à une meilleure lisibilité des actions, même si parfois il faudrait mieux faire la distinction entre la capacité de Plaine Commune à réaliser elle-même, et le pouvoir d'influer sur ses partenaires et de les fédérer.

Ce document tient compte des propositions faites dans nos contributions sur l'emploi, le développement du lien entre entreprises et laboratoires de recherche, le soutien et le développement de la filière éco-industrielle, la valorisation touristique, l'économie du patrimoine et du territoire favorisant le développement d'activités et d'équipements et pour partie sur les services à la personne.

Concernant la formation, l'alternance et les formations alternatives nous semblent pertinentes, et si nous approuvons le développement des formations supérieures sur notre territoire qui conviennent à une partie de la population jeune, bien présente ici, nous insistons sur la nécessité d'offrir des solutions de retour à la formation professionnelle ou générale aux jeunes trop nombreux qui sortent du système scolaire sans aucune qualification. Dans cet esprit, les Ecoles de la Seconde chance mais également les dispositifs de formations professionnelles doivent être soutenus.

Concernant le développement économique, les actions de soutien à la filière éco-activités rejoignent notre avis sur l'éco-développement et l'éco-construction. La filière audiovisuelle est effectivement à encourager, mais n'exagérons pas le nombre d'emplois susceptibles d'être créés. Sur le « *cluster de la création* » proposé dans le cadre du Grand Paris, le Conseil demande à Plaine Commune d'être attentif à ne pas spécialiser à outrance le territoire pour ne pas devenir mono-fonctionnel et risquer de renforcer la fracture entre le nord et le sud de la Communauté d'agglomération.

Les priorités affichées pour 2010-2014 sont en lien avec les préoccupations des membres du Conseil notamment celles qui consistent à :

- renforcer les actions auprès des TPE (emploi, accès aux marchés publics, incitation à la création de locaux) ;
- détecter des savoir-faire sur le territoire en développement économique ;
- lutter contre les discriminations et améliorer les conditions d'accès du public féminin à la formation, aux clauses d'insertion, aux rencontres diverses, à l'emploi (modes de garde).

Toutefois, comme cela a été exprimé lors de la rencontre du 29 janvier, le Conseil souhaite que la spécificité du territoire soit mieux définie et que des orientations politiques soient affirmées concernant le développement économique et l'emploi dans une perspective de développement durable et de projection dans l'avenir.

Le Conseil suggère de développer les activités concernant l'environnement, les économies d'énergie : isolation des logements, éco-construction, recherche sur les énergies nouvelles en lien avec les labos implantés sur le territoire, traitement des déchets et recherche de matériaux nouveaux à partir de ces déchets ...

Il suggère aussi d'être vigilant sur les questions sociales et de solidarité, certaines de ces questions étant à aborder, sans doute, dans le cadre de la Charte Entreprise-Territoire : souci des jeunes, nombreux, soutien à l'insertion par le biais de l'ouverture des marchés, lutte contre les discriminations qu'elles portent sur l'origine, l'âge, le sexe, le handicap, vigilance quant au développement de l'emploi précaire...

Le Conseil redit l'importance d'accompagner les Petites et Moyennes Entreprises, capables de développer de l'emploi, particulièrement de l'emploi industriel, avec des locaux et des loyers adaptés à leurs besoins, et un soutien à la création d'entreprises en fédérant les partenaires.

Enfin, le Conseil souhaite des actions plus lisibles et innovantes concernant le développement des services à la personne.

Restant à disposition pour toute saisine de Plaine Commune sur ces questions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

La Présidente,



Françoise CARAYON

